

LETTRE DES CHAPELOUS



Deuxième
semestre
2019

*Entretien avec Antoinette et Edmond MAZET...
Sur la photo, une jeune fille et sa chèvre que la famille Mazet lui a
offert.*

Le mot du Maire

Jacques POSTOLY

Faisons le point sur les dossiers en cours :

- Le secrétariat.

En premier lieu, nous souhaitons la bienvenue à Isabelle Banchet qui a rejoint le secrétariat le 1^{er} avril dernier en tant que Secrétaire Générale en remplacement de Corinne Mathieu.

- Une bonne nouvelle pour commencer, notre **PLU (Plan Local d'Urbanisme)** est approuvé depuis le 14 février 2019.

J'en profite pour vous rappeler que toute modification extérieure ou nouvelle construction sur votre parcelle en zone constructible, agricole ou naturelle, doit faire l'objet d'une déclaration de travaux. Sans autorisation, vous vous exposez au dressement d'un procès-verbal.

- **L'adressage** : Vous avez, ou vous allez recevoir bientôt, par courrier, votre nouvelle adresse. Pour certains, peu de changement, hormis l'ajout d'un numéro métrique. Pour d'autres, l'adresse est assez différente. Concernant vos démarches avec les administrations et votre fournisseur d'énergie, vous pouvez signaler son changement d'adresse en ligne directement sur internet à l'adresse suivante : www.service-public.fr, rubrique « services en ligne ».

Les plaques avec votre numéro métrique seront fournies par la Mairie très prochainement. La dernière étape, la mise en place des plaques de voie, devrait être réalisée dans les mois qui viennent. Sachant que le piquetage des emplacements vient d'être terminé.

- La **borne de recharge** pour les véhicules électriques qui devait dans un premier temps se situer au Col, a été installée au village, derrière le clocher de l'église. Elle n'est pas encore opérationnelle, son branchement électrique et le marquage au sol restent à faire.

- Pas de bonnes nouvelles pour **les remontées mécaniques** :

À la suite de l'appel d'offre lancé par la municipalité pour une reprise des remontées mécaniques en gestion privée ou associative, la commune a transmis le cahier des charges, élaboré avec l'aide d'un cabinet conseil, à 2 acteurs locaux, et d'autre part 4 entreprises ont retiré le dossier sur internet.

Une seule entité a répondu dans les temps impartis. Après l'ouverture de l'unique offre, celle faite par l'association « Arz'Anim », il s'est avéré que celle-ci ne correspondait pas du tout au cahier des charges. De plus, la proposition prévoyait un fonctionnement dans un

Sommaire

*Page 1,
Accueil*

*Pages 2, 3, 4
Mot du Maire
Jacques POSTOLY*

Etat civil

*Pages 4, 5, 6, 7
Compte-rendu des
conseils Municipaux*

*Pages 8 à 16
Actualités / Infos*

*Pages 17, 18
Animations
-Horaires de l'épicerie du
Col de L'arzelier*

-Agenda culture Trièves

*-Rencontres
photographiques du
Trièves*

*Pages 19, 20, 21, 22
Histoire : rencontre avec
Madame Mazet
Antoinette et son frère
Edmond...*

premier temps l'été seulement, avec un déficit de 80 000 €. Puis un déficit de 131 000€ pour un fonctionnement comprenant l'hiver.

Pour rappel, le déficit sur 2018 (avec un fonctionnement été et hiver) était de 126 000 € comblé par le budget général de la commune. Nous savons que pour l'année 2019, les travaux obligatoires à réaliser, uniquement sur le télésiège, s'élèveraient à 55 000 € et pour les 3 téléskis il faudrait encore 15 000 €. Dans ces conditions, le déficit serait difficilement absorbable par le budget général de la commune sans la mettre en danger, le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de ne pas retenir cette offre.

Nous sommes donc, pour l'instant, dans une impasse et rappelons que même avec des remontées mécaniques fermées, le montant des amortissements est de 67 000 € pour 2019 et ce, tant que les appareils seront présents sur le site.

En attendant une hypothétique réouverture (Pourrions-nous trouver comme nos voisins de Villard-de-Lans, une célébrité prête à investir sur le Col-de-l'Arzelier un minimum de 150 000 €/an ?), le conseil municipal a nommé un groupe de travail (G. Garcia, F. Puissat et de C. Chevalier, E. Doaré, P. Fabre et A. Coquand) afin de préparer un dossier de vente ou de démantèlement d'ici la fin de ce mandat. Nous souhaitons que l'équipe suivante puisse prendre en connaissance de cause, la bonne décision.

- L'arrêt partiel de l'éclairage public : il n'est pas passé inaperçu et nous avons eu de nombreux retours positifs.

Après une période d'essai d'un mois sur le Col de l'Arzelier, puis un mois supplémentaire sur l'ensemble de la commune là où le matériel le permettait, le conseil municipal a validé par un arrêté, en séance du 16 juin 2019, le calendrier de coupure de l'éclairage public suivant :

- Entre 23h et 5h du matin du 15 août au 14 novembre et du 15 mars au 31 mai.
- Entre 23h et 4h du matin du 15 novembre au 14 mars
- Entre 0h et 5h du matin du 1^{er} juin au 14 août
- Pas de coupure la nuit du 24 au 25 décembre et la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier

Il est possible que sur certains secteurs les programmations ne correspondent pas encore aux décisions. Elles seront corrigées dans les plus brefs délais.

- Les chats errants :

Entre les mois de mars et d'avril, la commune a lancé une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants au hameau de la Chênevarie, avec la collaboration de l'association "l'Ecole du Chat libre" et l'aide de Monika Vaccari. Je profite de cette occasion pour la remercier pour son implication.

16 chats errants (7 mâles et 9 femelles) ont été capturés, stérilisés et remis en liberté. Le coût de cette stérilisation est de 1 140 €, pris en charge par la commune. L'association ayant fait l'avance.

On entend par « errant », tout chat non identifié, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics.

Un chat errant peut-être la source de problèmes de sécurité publique et/ou sanitaire. Il provoque des nuisances sonores (bagarres et miaulements) et olfactives (marquages

urinaires, destruction des poubelles...). Il représente un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques. La stérilisation permet aux chats de vivre plus longtemps et en bonne santé en endiguant les transmissions de maladies.

Afin de ne pas accroître la population des chats errants pris en charge par la commune, il est recommandé aux personnes propriétaires d'un chat de le faire également stériliser.

Enfin, pour terminer, un point météo : l'été est là et bien là ! Nous exposant subitement à de fortes chaleurs ces jours-ci. Il nous rappelle la nécessité de bien nous hydrater et de veiller à ce que nos anciens le soient.

Bel été à toutes et à tous !



Jacques Postoly

Etat-Civil

Naissance : Pierre COURTOIS le 6 juin 2019

Naissance : Axelle DUPONT CARIOT le 21 juin 2019

Décès : Christel OFFREDI le 23 février 2019

Compte-rendu des conseils municipaux

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14/02/2019

- Approbation du Plan Local d'Urbanisme : le travail d'élaboration du PLU est finalisé. Pour rappel, délibération prescrivant l'élaboration du PLU le 22/12/2015, débat sur le PADD les 06/06/2017 et 05/09/2017, délibération du 05/07/2018 sur le bilan de concertation et l'arrêt du projet de PLU, enquête publique du 19/10 au 22/11/2018, rapport du commissaire

enquêteur en date du 24/12/2018, prise en compte des avis des personnes publiques associées. Le PLU est approuvé. Vote à l'unanimité

- Convention avec le Tichodrome : le Tichodrome est un centre de sauvegarde de la faune sauvage, sous forme de structure associative. La commune soutient cette association avec une aide fixée à 0.10€ par habitant, soit 27.70€ pour 2019. Vote à l'unanimité.

- Question diverse

- Présentation de l'adressage

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17/03/2019

- Approbation de la carte des aléas (rajout validé par les membres du Conseil municipal) : la carte des aléas de la commune, mis à l'enquête publique lors du projet du Plan Local d'Urbanisme a été adoptée dans le cadre de l'approbation du Plu. Il convient toutefois d'approuver cette carte de zonage des aléas indépendamment du PLU. Vote à l'unanimité

- Vote des comptes de gestion 2019 et vote des comptes administratifs 2018

Remontées Mécaniques, Eau et Assainissement, après présentation :

- Compte de gestion : COMMUNE : Vote à l'unanimité

- Compte de gestion : EAU et ASSAINISSEMENT : Vote à l'unanimité

- Compte de gestion : REMONTEES MECANIQUES : Vote à l'unanimité

A la Sortie de M. le Maire et présentation des Comptes administratifs : Vote à l'unanimité

- Affectation des résultats 2018 : disponibles sur demande en mairie

- Commune : Excédent de fonctionnement de 93178.62€ et déficit d'investissement de 18342.72€ - Vote à l'unanimité

- Eau et assainissement : Excédent de fonctionnement de 24997.07€ et excédent d'investissement de 22300.96€ - Vote à l'unanimité

- Remontées Mécaniques : Excédent de fonctionnement de 889.79€ et excédent d'investissement de 136375.26€ - Vote à l'unanimité

- Remontée mécanique - lancement de l'appel à projet pour la reprise de la station du Col de l'Arzelier - Vote à l'unanimité

Un appel à projet sous forme de Délégation de Service Public (DSP) va faire l'objet d'une publication, afin de proposer la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques, détailler les principales caractéristiques des prestations à assurer par les prestataires, et autoriser le Maire à publier pour lancer l'avis d'appel à candidature, et mener les négociations éventuelles. Vote à l'unanimité

Questions diverses :

- Rallye du Balcon Est : Passage sur la commune le samedi 13/07 (un passage le matin et deux l'après-midi) - Au regard des messages postés sur les réseaux sociaux, le conseil municipal apporte son soutien unanime face aux attaques infondées dont fait l'objet M. le Maire depuis quelques temps.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04/04/2019

- Vote des budgets primitifs 2019 : Commune, Remontées Mécaniques, Eau et Assainissement, après présentation :

Budget COMMUNE : vote à l'unanimité

Budget EAU et ASSAINISSEMENT : Vote à l'unanimité

Budget REMONTEES MECANIKQUES : Vote à l'unanimité

- Vote du taux des 4 taxes : Proposition du maintien des taux 2018 : Vote à l'unanimité

Taxe habitation : 18.18% - Taxe Foncier Bâti : 28.55% - Taxe Foncier Non Bâti : 53.47%

- instauration d'un droit de préemption urbain sur la commune : Vote à l'unanimité

Le PLU de la commune est désormais approuvé et applicable. Il est décidé d'instaurer un droit de préemption sur les zones U et Ua, comme cela existait précédemment (POS). Le droit de préemption est la faculté pour une commune d'acquérir prioritairement un bien à l'occasion de sa mise en vente à titre onéreux ou à titre gratuit, dans des zones préalablement déterminées, dans le but de réaliser une opération d'intérêt général.

Questions diverses :

- Portage de repas : questionnaire à l'échelon intercommunal, proposition faite par La Poste.

- Eclairage public : test de coupure nocturne sur le Col de l'Arzelier, puis possibilité d'élargir sur les autres hameaux.

- Utilisation de la joëlette : validation du principe de prêt après signature d'une convention, et d'un chèque de caution (équivalent à 50% du prix d'achat).

- Parking de co-voiturage au village - emplacement réservé au PLU : stationnement situé face à la maison de la famille Terrier et allant jusqu'au virage de l'abri à poubelles de la Chapelle. A voir avec le département et se renseigner sur les modalités de subventionnement si création et mise en place d'enrobé

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09/05/2019

- Appel à projet du col de l'Arzelier - Choix du candidat Vote : unanimité

Une seule candidature : l'association Arz'anim.

Le projet proposé n'a pas été validé par la commission tourisme du 25 avril 2019, car non conforme au cahier des charges et non viable économiquement.

La candidature n'est pas retenue

- Opposition à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'Office national des Forêts en lieu et place de la commune : Vote : unanimité

Validation du principe de l'opposition présenté par les représentants des Communes Forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office nationale des Forêts en lieu et place des collectivités.

- Adressage : approbation de la dénomination des voies et du principe de la numérotation métrique : vote à l'unanimité. La liste des voies est disponible en Mairie.

- Suppression de la régie d'avances Remontées Mécaniques : Vote à l'unanimité

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil municipal a voté pour la fermeture de la station du col de l'Arzelier. Cette régie n'a donc plus lieu d'exister.

- Chantier jeunes Trièves : Vote à l'unanimité

Demande auprès du département d'une subvention pour le renouvellement des chantiers jeunes cet été.

- Questions diverses :

- Logement : voir si plusieurs candidats

- Vents violents du jeudi 25 avril : demander aux propriétaires de Puy Grimaud d'ététer leurs arbres, demander aux propriétaires des toitures envolées, de sécuriser les abords des bâtiments, envisager d'abattre l'arbre de la cour de l'école

- Eclairage public col de l'Arzelier: coupé de 23h à 5h du matin depuis plus d'un mois, Pas de retour. Envisager la coupure sur toute la commune.

Mairie

- Le secrétariat de mairie sera fermé du 29 juillet au 10 août.
- Une réunion publique pour les élections 2020 aura lieu mardi 17/09 à 20h00.
- Pour rappel la salle des fêtes sous la mairie et la salle polyvalente sont disponibles à la location à la journée ou le week-end (mais pas en semaine pour la salle des fêtes) ... renseignements en mairie.
- Annonce location :
Appartement T4 duplex 78 m²,
au centre du village,
chauffage central, terrasse + jardin
Disponible à partir du 1er avril 2019.

Loyer + Charges mensuels : 547.39 €

Renseignement à la mairie de Château-Bernard au 04 76 34 05 07

Offre d'emploi



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Annexe 2

PROJET D'OFFRE DE MISSION DE SERVICE CIVIQUE

Intitulé : FAIRE DU COLLEGE UN LIEU DE VIE ET DE REUSSITE POUR TOUS

Thèmes : Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des établissements scolaires (3G)

Nombre de postes : 1

Lieu de la mission

Nom de l'école ou de l'établissement : collège Marcel CUYNAT

Adresse complète : 10 – 12 Chemin des Chambons 38650 MONESTIER DE CLERMONT (Isère)

Description de la mission

Descriptif de la mission confiée:

- Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des établissements scolaires ;
- Participation au dispositif « Devoirs Faits ».

Activités exercées¹ :

- Aider l'établissement scolaire dans la réalisation d'actions de promotion de la santé dans ses trois dimensions : éducation à la santé, prévention et protection ;
- être en appui du personnel enseignant, de santé et d'éducation pour la mise en place d'actions éducatives pour chaque cycle de la scolarité de l'élève ;
- Participer à la mise en place du parcours éducatif de santé (PES) pour tous les élèves ;
- s'impliquer et impliquer les élèves dans l'amélioration d'un environnement le plus favorable à la santé et au bien-être ;
- les volontaires participeront à « devoirs faits pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Durée de la mission Date de début de la mission : septembre 2019 Durée en nombre de mois : 10 mois Durée hebdomadaire en nombre d'heures : 24 à 30 heures
Personne à contacter pour des renseignements Nom, prénom et fonction : VERSAEVEL Fabien, Principal Courriel : Fabien.Versaevel@ac-grenoble.fr
Identité du tuteur Nom, prénom et fonction : DIENOT Ameline, CPE Coordonnées téléphoniques et courriel : 04 76 34 05 96 ; ameline.dienot@ac-grenoble.fr

Document à retourner au format Word obligatoirement.

1 formulations à l'identique de celles décrivant les activités au sein des dix fiches descriptives de mission



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Annexe 2

PROJET D'OFFRE DE MISSION DE SERVICE CIVIQUE

**Intitulé : FAIRE DU COLLEGE UN LIEU DE VIE ET DE REUSSITE
POUR TOUS**

Thèmes : Accompagner des actions d'éducation à la citoyenneté (3B), et participation au dispositif « Devoirs Faits ».

Nombre de postes : 1

Lieu de la mission

Nom de l'école ou de l'établissement : collège Marcel CUYNAT

Adresse complète : 10 – 12 Chemin des Chambons 38650 MONESTIER DE CLERMONT (Isère)

Description de la mission

Descriptif de la mission confiée:

- Accompagner les Projets d'Education à la Citoyenneté ;
- Participation au dispositif « Devoirs Faits ».

Activités exercées¹ :

- Prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (conseils d'élèves, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux,...) ;
- Accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors des déplacements liés aux projets mis en place (visite d'institutions, de lieux de mémoire...);
- s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webradio, journaux d'établissement, blog...) en mobilisant les élèves autour du professeur documentaliste ;
- en lien avec les conseillers principaux d'éducation (CPE), accompagner les élèves délégués ainsi que ceux élus dans les instances pour l'exercice de leurs mandats et favoriser leurs initiatives pour le développement de la vie associative au sein de l'établissement ;
- s'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté comme la journée de la laïcité, la journée internationale des droits de l'enfant, mais aussi les commémorations : armistice de 1918 (11 novembre), victoire de

1945 (8 mai), journée de la mémoire des génocides (27 janvier), journée du souvenir des victimes de la Déportation (dernier dimanche d'avril), journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (10 mai), journée nationale de la résistance (27 mai)...

- les volontaires participeront à « devoirs faits pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Durée de la mission

Date de début de la mission : septembre 2019

Durée en nombre de mois : 10 mois

Durée hebdomadaire en nombre d'heures : 24 à 30 heures

Personne à contacter pour des renseignements

Nom, prénom et fonction : VERSAEVEL Fabien, Principal Courriel : Fabien.Versaevel@ac-grenoble.fr

Identité du tuteur

Nom, prénom et fonction : DIENOT Ameline, CPE

Coordonnées téléphoniques et courriel : 04 76 34 05 96 ; ameline.dienot@ac-grenoble.fr

Document à retourner au format Word obligatoirement.

1 formulations à l'identique de celles décrivant les activités au sein des dix fiches descriptives de mission

Offre d'emploi



Recrute

Un animateur(trice) jeunesse à mi-temps

La Communauté de Communes du Trièves, 27 communes et 10 mille habitants, recrute, pour le 1^{er} septembre 2019, un animateur jeunesse à mi-temps. Au sein du pôle développement socioculturel qui comprend un centre social et un espace de vie sociale, le service enfance-jeunesse (10 ETP) conduit des projets notamment en direction des collégiens (2 collèges sur le territoire).

Sous l'autorité de la Directrice du pôle développement socioculturel et du responsable du service enfance jeunesse, vous interviendrez en animation auprès

des jeunes de 10 à 17 ans qui fréquentent la structure et plus particulièrement du public 10 - 15 ans.

Missions

- Accueillir et encadrer les jeunes à travers des activités d'animation et de loisirs
- Accueillir les jeunes dans le cadre des accueils informels et favoriser leur expression
- Concevoir et mettre en œuvre des activités
- Organiser et encadrer les animations, les sorties, et les séjours
- Travailler avec les partenaires autour des questions relatives à la jeunesse : accompagnement des jeunes dans les espaces publics, prévention, accès au droit

En lien avec l'équipe d'animation :

- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets, en lien avec les partenaires
- Favoriser l'émergence de projets en recherchant l'implication des jeunes
- Impliquer les jeunes dans la vie collective du centre social (co-construction des activités)
- Favoriser la participation des jeunes à des ateliers (sports, danse et musique).

Missions en lien avec le projet du centre socioculturel le Granjou :

- Développer des passerelles avec l'accueil de loisirs enfants
- Organiser et gérer l'espace d'accueil ados périscolaire avec le coordinateur jeunesse (jeux de société, espace détente)
- Accueillir les jeunes au sein du centre socioculturel et de l'espace ados périscolaire
- Aller à la rencontre des jeunes dans l'espace public
- Participer aux différents événements organisés par la structure
- Encourager la diversité et la mixité (genre, sociale, culturelle...) des publics

D'autres missions pourront être confiées en fonction des besoins de la structure

Profil recherché

- BPJEPS, DUT, ou diplôme professionnel en animation, éducation (équivalence BAFD capacité de direction AL)
- Permis de conduire B
- Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1)

- Expérience dans l'animation avec les 11-17 ans fortement souhaitée
- Connaissance des jeunes dans leurs attentes et besoins
- Maîtrise de techniques d'animation à destination des jeunes et de dynamique de groupe

Qualités requises

- Capacité à prendre du recul sur des situations complexes
- Capacité à gérer des conflits (entre et avec les jeunes)
- Capacité à être médiateur au sein du groupe de jeunes
- Clarté et fermeté dans la posture à adopter avec les jeunes
- Savoir être à l'écoute des autres tout en se montrant ferme dans ses décisions
- Capacité à prendre des initiatives dans un cadre pluri-professionnel
- Etre force de propositions
- Capacité à être autonome
- Sens de l'accueil et de la transmission
- Capacité à travailler en équipe et en réseau avec les collègues, le service social

Conditions

Temps de travail 50% annualisé **Périodes de travail** :

Pendant le temps scolaire : 3 après-midi par semaine dont le mercredi sur des tranches horaires entre 12h et 18h avec des ateliers au collège et des permanences d'accueil des jeunes. Selon les actions, disponibilité sur soirée et WE. *Pendant les vacances scolaires* : En journée, après-midi, soirée, départ en séjour de 1 à 5 nuits possibles

Lieu de travail : Centre socioculturel intercommunal Le Granjou à Monestier-de-Clermont

Poste ouvert aux adjoints d'animation titulaires et contractuels

Rémunération : selon les grilles statutaires de la fonction publique + régime indemnitaire + prime de nuit pour les départs en séjours

Pour tout renseignement contacter : La Directrice des Ressources Humaines au 04.76.34.11.22 ou le Responsable du Service Enfance - Jeunesse au 04.76.34.28.42

Adresser lettre de motivation et CV avant le 15 juillet 2019 à l'attention de
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Trièves
300 chemin Ferrier - 38650 Monestier-de-Clermont
Ou par courriel recrutement@cdctrieves.fr

Facteur et chiens



Le facteur vous alerte

Votre chien peut mordre



Randy a mordu le facteur en passant sa tête à travers le grillage du jardin

15 jours d'arrêt de travail et 7 points de suture



En liberté dans la cour de la propriété, Nebraska a mordu le facteur qui distribuait un recommandé

3 mois d'arrêt de travail, morsures au mollet et à la hanche, des séquelles à vie



Rex a mordu la factrice en pleine rue aux côtés de sa propriétaire

3 jours d'arrêt de travail, stress quotidien pour la factrice qui part en tournée la peur au ventre

En cas de morsure ou de risque, la distribution du courrier sera systématiquement suspendue à l'adresse concernée, il en va de la sécurité de votre facteur.



LA POSTE

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS^B, en partenariat avec la FREDON⁴, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- Les nids primaires visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile

« Frelon Asiatique »

2018 : progression forte du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2018 est de 1360 contre 414 en 2017. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été favorables au prédateur. Il poursuit sa progression en Isère, 37 nids ayant été recensés (dont 34 détruits) en 2018.



Carte 1 : Signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur le département de l'Isère en 2018 (Source : GDS 38)

Section apicole GDS Rhône-Alpes

¹Règlement UE 2016/1141 de la Commission du juillet 2016
Arrêté du 26 décembre 2012
FRGDS Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire
FREDON : Fédération Régionale de Défense contre le Organismes Nuisibles



Animations

Horaires d'ouverture de l'épicerie du Col de l'Arzelier

Tel : 0685483896 / www.epicerielepanier.com

Pendant les vacances : ouvert tous les jours de 9h à 14h. Fermé les mardis.

Hors vacances : tous les week-ends de 9h à 14h

Agenda Culture Trièves 2019

+ BALADES ET EXPO...

De mai à octobre, à St Martin de Clelles// Balades poétiques. Pour la 9ème année St Martin de Clelles développe ses « **Balades Poétiques** ». Le principe de ces « balades » est de suivre un itinéraire fléché, partant du centre du village pour les deux premiers, et à partir de Trézanne jusqu'à Papavet pour le troisième, agrémenté de textes poétiques. Les poésies sont installées sur des plaques, à soulever pour découvrir les textes à chacune des bornes. Le nom de St Martin de Clelles sur le territoire Trièves (Sud Isère) est maintenant attaché à la Poésie. Notre village veille à promouvoir la poésie en milieu rural par une action constante et originale. -Halle poétique: Poésies en fanions-Cabine poétique (près de la Halle) -Cabine Jeunesse (près de l'église)-Arbre à lire: sous la halle. Association SM'Art , et soutien de la commune de St Martin de Clelles: www.saintmartindeclelles.fr

Jusqu'au 19 août//Exposition//du vendredi au lundi de 15h à 19h à l'atelier galerie Chez Claudia Marchesin et Serge Reynaud au Perrier à St Baudille et Pipet//**Exposition Art of flying**, dessins, sculptures, objets volants, dessins originaux, reproductions en tirage limité sur papier d'art, sculpture bronze et techniques mixtes pièces uniques. Tél : 04 76 34 43 15 / <https://www.art-of-flying.com>

Jusqu'au 15 septembre//Expo//14h30-18h30 à la Galerie Kyeper à Chichilianne (du 11 juillet au 15 septembre ouvert jeudi, vendredi, samedi et dimanche)//**Exposition de l'artiste Jean Baptiste Née** "selon le ciel". Visite possible sur rendez-vous au 0643098421

Jusqu'au 27 août//à Avers à Lalley//Les mardis de la préhistoire, retrouvez en famille les gestes de la Préhistoire. Apprenez la magie de la fabrication du feu « sans allumettes » en percutant 2 pierres ou en frottant 2 morceaux de bois...Venez passer un après-midi ludique et culturel dans un milieu naturel boisé. APECIMM: Tél : 04 76 34 74 71/ 06 31 30 82 76 / <http://apecimm.org/>

Tous les samedis de mai à septembre//En juillet-août tous les jours 11h-18h au centre écologique de **Terre Vivante**// Découvrez les nombreux jardins (associations, rotations, aromatiques, ornementaux...), les aménagements originaux (potager aquaponique, mare'aquarium, verger grignote, ruches...) ou suivez une visite guidée ! Pour les triévois, le **Pass Trièves** est à 1 € pour toute la saison. N'hésitez pas à venir, même pour un court moment, pour une promenade, un pique-nique, savourer une glace du Sorbet vagabond, vous détendre sous l'arbre à palabres ou tout simplement profiter des aires de jeux en matériaux naturels : le tunnel végétal, la tour de guet en bois, la passerelle secrète... Petite restauration bio sur place. <https://www.terrevivante.org/>

Rencontres photographiques du Trièves 2019

Vous l'attendiez avec impatience ? Le programme de la 2ème édition des Rencontres est disponible sur notre site !

RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES DU TRIÈVES

29 JUIN - 1^{er} SEPTEMBRE 2019

29 EXPOSITIONS
+ animations
+ projections

Avignonet
Chichillanne
Cielles
Gresse-en-Vercors
Lalley
Le Percy
Mens
Saint-Martin-de-Cielles
Saint-Martin-de-la-Cluze
Saint-Maurice-en-Trièves
Treffort

entrée libre

www.rencontres-photo-trieves.fr

La Région isère Intermarché Alpes photo Trièves

Rendez-vous sur <http://rencontres-photo-trieves.fr> pour découvrir toutes les expositions et animations que nous proposons cette année: cyanotype, photomation argentique, projection de cinéma documentaire, concours photo...

Histoire « La famille MAZET »

Par Frédérique PUISSAT

Une vie à Château Bernard...

C'est sous une pluie battante que nous arrivons chez Antoinette et Edmond MAZET...

Dès la sortie de la voiture, la porte est ouverte, le parapluie à disposition, le café prêt... Le décor est planté, la gentillesse et la simplicité sont de mise... Rédiger un article pour le journal municipal n'est jamais simple... Surtout quand il s'agit de parler de soi. Mais comme nous le dit Antoinette, « le journal municipal je le lis, bien sûr et même... Je le mets de côté ».

Puis au fur et à mesure de ces sourires, entourés d'une bonne odeur de café... nous remontons le temps.

« Nous... On est nés là.

Les parents aussi, depuis plusieurs générations... Avant eux, les grands-parents et les arrière grands parents. Nous n'avons plus vraiment de traces de cette histoire car à la mairie de Château Bernard tout avait brûlé donc on ne sait plus vraiment. Et puis à l'époque ils ne nous en ont pas tellement parlé. »

« Ce que nous savons c'est que le grand père avait rehaussé la maison avant de partir à la guerre de 14-18. Auparavant, comme pour beaucoup de maisons du village, le toit était en chaume avec des risques d'incendie importants. »

« Puis la grande guerre, celle de 14-18 a frappé le pays. Tous les hommes étaient réquisitionnés. Avec leurs chevaux pour ceux qui en avaient, car c'était des « armes » précieuses pour servir à la guerre.

Notre grand-père n'avait pas de chevaux, nous avions des vaches. Par chance, elles sont restées à Château-Bernard. »

« Peu d'homme restaient au village durant cette période. Les quelques hommes présents allaient de maison en maison pour aider les femmes. Il y avait par exemple Monsieur Navizet qui était sourd, donc non mobilisable, et qui apportait son soutien aux familles. »

« Les femmes faisaient un travail d'homme. Il fallait élever les enfants, mais aussi travailler aux champs. Tout le monde avait la même vie. »

« Le grand-père est mort pendant la guerre en 1915 à 42 ans. Il avait été rapatrié, malade d'une affection pulmonaire.

A cette époque nos grands-parents avaient trois enfants. Notre grand-mère les a élevés seule. Il y avait notre tante Mélina MAZET qui a épousé Emmanuel LAFRAISE et qui était la mère de René, Maurice et Henri. Elle est décédée en 1975.

Il y avait notre père Jules Mazet qui avait 9 ans quand son père est mort.

Il y avait notre oncle René Mazet qui fut chauffeur au sanatorium de Saint-Hilaire du Touvet. »

« Notre père s'est marié en 1930 avec Eva GIRARD de Puy Grimaud. A l'époque pour se marier, on n'allait pas bien loin.

Nos parents habitaient à la ferme. Notre père a pris la suite de son père.

Notre grand-mère vivait dans la petite maison à côté. Elle était costaude, c'était une maîtresse femme. Elle a fait un énorme travail, elle était veuve de guerre. »

« Nous étions 8 enfants : Antoinette, Lucien qui est décédé à 16 ans de rhumatisme articulaire, Edmond, Joseph, Raymonde (épouse FAYARD), Roger, décédé en 2005 qui était ingénieur, Pierre et Marie (épouse GEORGES) les deux jumeaux qui ont fermé la marche... »



1- Antoinette et Edmond MAZET.

« Joseph, sa spécialité c'était d'envoyer des pierres dans les fenêtres... En 1948 le père a managé des chambres. Auparavant, il n'y avait qu'une grande chambre et on dormait dans les deux maisons. »

« On est tous allés à l'école à Château Bernard. Le « pays » était partagé en deux : il y avait l'école de Château et celle de la Chenevarie. C'était la période faste, celle des grandes familles. On était plus de 20 élèves à la seule école de Château. »

L'année des 14 ans d'Antoinette, l'institutrice lui a expliqué qu'elle allait devoir aider sa maman qui était à la peine avec les deux jumeaux.

« J'ai donc suivi des cours par correspondance, raconte Antoinette, et l'institutrice m'aidait à distance.

Puis je suis allée un hiver à la Tronche, en école ménagère, à DON BOSCO. C'était dur, mais j'ai pas mal appris. »

« Tous les deux, on est allés tout de suite au travail à la ferme. »

« Était-ce une belle vie ? » « C'était dur, mais peut-être n'est-on pas plus heureux dans les conditions d'aujourd'hui. De ce qu'on avait à l'époque, on s'est contentés. »

« C'était un temps où chacun payait ses consultations médicales. Il n'y avait pas d'allocations familiales, pas de Sécurité sociale. Il n'y avait qu'un médecin, le docteur CUYNAT à Monestier. Il était dévoué. Les femmes accouchaient à domicile. Il était présent.

Il venait en voiture jusqu'au village et du village quelqu'un de la famille venait l'accompagner. A part cela, les gens n'étaient pas suivis. »

Antoinette a fait quelques séjours à Monestier pour travailler chez le dentiste. Mais, dit-elle, « être enfermée, moi, ça ne m'allait pas. L'air me manquait. Ensuite j'ai travaillé chez BONNAT à Voiron. Il m'avait pris comme cuisinière. Mais j'étais toujours enfermée, cela ne m'allait pas, et notre maman avait besoin de nous. »

« La ferme, pour vivre, c'était assez difficile, alors on a fait un stage à l'AFRAT. On y a appris la gestion. »

« Ensuite, comme la station était en voie de développement, nous avons monté l'auberge au Col. Maurice PUISSAT nous a bien aidés. »

Antoinette cuisinait et Edmond faisait le service : « Mais notre sœur Marie et son mari nous ont beaucoup aidés aussi » ; et surtout, Edmond a monté le chalet. Il y a passé des jours et des moitiés de nuits !

« On ne pouvait pas se permettre de prendre un entrepreneur. Un copain, Ricobani Jean-Claude, nous a bien aidés pour le gros-œuvre, ce qui a permis d'avancer les travaux. Les frères et beaux-frères ainsi que les cousins Lafraise ont participé aussi à la construction du chalet. »

« Notre spécialité, c'était de servir les produits de la ferme : du lapin, des canards, du gratin à la crème.

Les gens venaient manger chez nous pour manger des bons produits.

On a ouvert en 1970 et arrêté en 2000, quand je suis tombée malade. »

« Aujourd'hui la vie est presque passée.

On n'a pas à se plaindre. Peut-être avons-nous travaillé trop jeune ?

On n'avait pas le choix... »

« Aujourd'hui certains ne veulent pas travailler

Ce n'est plus pareil, mais il y a le positif et le négatif, c'est une société différente de ce que c'était autrefois »



2- Antoinette et Edmond MAZET avec Frédérique PUISSAT

Mairie de Château-Bernard

La Chapelle

38650 Château-Bernard

Tel : 04.76.34.05.07

Mail : mairie.chateaubernard@orange.fr